

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

SEANCE DU 03/12/2020

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire GRENARD Eliane, ARBEZ-CARME Elisabeth, VERNEREY Samuel, Maire adjoints, PILLARD Claudie, COLOT Benoît, MOYAT Alain, Conseillers municipaux délégués, BOUILLIER Isabelle, DESMARIS Bénédicte, GINDRE Nicolas, GROSSIORD Charline, HUMBERT David, LAHSINI Yanis, MALAQUIN Christophe, PEDROLETTI Marie-Claude, REGAD Bertrand (<i>départ 22h55</i>).
Absentes excusées:	JEANNIN Marie-Claude VUILLERMOZ Sarah
Absent :	REGAD Bernard
Auditeur libre :	DRAPIER Yannis, journaliste, représentant Le Progrès
Secrétaire de séance :	PILLARD Claudie

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à M. Valéry GISCARD D'ESTAING, ancien Président de la République, décédé mercredi 2 décembre.
Il associe à cet hommage la mémoire de M. Philippe CHRITIN - 57 ans décédé le 28 novembre et de M. Nicolas RAFFIN - 39 ans - décédé le 1er décembre, en adressant une pensée aux familles.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 24/09/2020 qui est approuvé à l'unanimité.

I. FINANCES

A) BUDGET COMMUNAL

1- Décisions Modificatives

M. le Maire fait part du dépassement budgétaire sur le poste "Energie Electricité" et en précise les raisons. De même, des dépassements sont intervenus sur les comptes "Fournitures d'entretien" et "Fournitures de petit équipement" justifiés par des dépenses liées à la crise sanitaire.

Considérant la volonté de régulariser avant la fin de l'année 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit en procédant à une décision modificative comme suit :

Section Fonctionnement :

Compte 022 D : (Dépenses imprévues de fonctionnement)	- 6 390.00 €
Chapitre 011 : Charges à caractère général	+ 6 390.00 €
Compte 606121 D (Energie Electricité)	+ 4 600.00 €
Compte 60631 D (Fournitures d'entretien)	+ 1 000.00 €
Compte 60632 D (Fournitures de petit équipement)	+ 790.00 €

2 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2021

M. le Maire propose de voter un crédit à hauteur du quart des crédits d'investissement inscrits au budget 2020, comme la loi l'y autorise, afin d'assurer la continuité d'ordonnement des dépenses pour les investissements prévus sans pénaliser les entreprises et d'honorer les factures d'investissements 2020 réceptionnées après le 15/12/2020, et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit sur les chapitres suivants :

- Chapitre 21 : 78 112 €
- Chapitre 23 : 502 368 €

et autorise M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de ces crédits, avant le vote du budget primitif 2021.

B) BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT "LE GITALET"

Décision Modificative

Il s'agit d'une décision modificative d'ordre technique relative à l'évaluation de la variation du stock. Sur proposition de la Trésorerie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder à la régularisation en intégrant les écritures suivantes :

Chapitre 011 : Charges à caractère général	- 3 251.97 €
Compte 6045 : (Achat étude)	- 3 251.97 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	+ 3 251.97 €
Compte 71355 (042) DF : (Variation des stocks aménagés)	+ 3 251.97 €

C) BUDGET ANNEXE "MAISON DE L'ENFANCE"

Prise en charge des dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2021

Comme pour le budget principal, M. le Maire propose de voter un crédit à hauteur du quart des crédits d'investissement inscrits au budget 2020, comme la loi l'y autorise, afin d'assurer d'éventuelles dépenses d'investissement en attendant l'adoption du budget primitif 2021.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit sur le chapitre 21 pour un montant de 3 200 €.

D) TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE

M. le Maire rappelle qu'il est possible d'acquérir des concessions funéraires trentenaires :

- soit pour un emplacement de 2,30 m x 1,30 m permettant l'inhumation de 2 corps,
- soit pour une cavurne de 0.80 m x 0.80 m pouvant contenir entre 5 et 9 urnes.

Cependant, suite à plusieurs demandes et comme le pratiquent certaines communes, M. le Maire soumet à l'assemblée la possibilité de proposer un renouvellement de concession pour une durée plus courte que le contrat initial, de 15 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité avec une abstention, est favorable à renouveler des concessions sur la base de deux durées : 30 ans ou 15 ans.

Le renouvellement sur une durée de 15 ans engage néanmoins au renoncement de toute nouvelle inhumation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide également de réactualiser et compléter les tarifs des concessions du cimetière de Septmoncel les Molunes, à compter du 01/01/2021, comme suit :

Concession Funéraire	Durée : 30 ans	Durée : 15 ans
- Inhumation	400 € <i>(délibération du 30/10/2017 : 350 €)</i>	200 € Sans nouvelle inhumation
- Caverne	300 € <i>(délibération du 30/10/2017 : 250 €)</i>	150 €

Il est rappelé que le dépôt des cendres dans le Jardin du Souvenir est gratuit.

E) TARIFS REPAS MAISON DE L'ENFANCE

M. le Maire rappelle que lors de la séance précédente du Conseil Municipal du 24/09/2020, il a été accepté :

- une augmentation du prix du repas facturé par l'Association Les PEP 39 - Ecole des Neiges de Lamoura à la Maison de l'Enfance, à 4,40 € le repas (*au lieu de 4,30 €*) à compter du 01/01/2021 durant les périodes d'ouverture du Centre,
- une prise en charge du coût majoré du repas à hauteur de 5,20 € le repas durant la période de non activité du Centre en raison de la pandémie Covid 19.

Afin d'absorber une partie de ces surcoûts, ajoutés au coût d'acheminement des repas, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe la refacturation aux familles pour un montant de 4.70 € le repas à compter du 01/01/2021 (*au lieu de 4.50 €*), représentant une augmentation de 4 € par mois pour 20 repas.

Les tarifs périscolaires et extrascolaires calculés en fonction des quotients familiaux restent inchangés.

Une réflexion s'engage ensuite sur la pertinence d'adapter à l'avenir le prix des repas en fonction des quotients familiaux.

II. RESSOURCES HUMAINES :

OUVERTURE DE POSTE MAISON DE L'ENFANCE - COMMUNE DE SEPTMONCEL LES MOLUNES - COMMUNE DE LAMOURA

Suite aux discussions engagées avec la Commission Maison de l'Enfance et à l'évaluation des besoins globaux, M. le Maire informe l'assemblée de la volonté de recruter un personnel ayant des compétences en Ressources Humaines et de le mutualiser de la façon suivante :

- 50 % au service de la Maison de l'Enfance, rappelant que la commune de Lamoura développe un projet de création d'une micro-crèche,
- 25 % au service de la Commune de Septmoncel les Molunes,
- 25 % au service de la Commune de Lamoura.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de l'ouverture d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe sur des fonctions de responsable en ressources humaines et autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

III. ACQUISITION TERRAIN : EMPLACEMENT MOLOKS LE PRE FILLET

M. le Maire rappelle les désagréments liés aux odeurs nauséabondes ; ceux-ci ayant été signalés à plusieurs reprises les habitants riverains des conteneurs semi-enterrés installés sur le secteur du Pré Fillet.

Depuis plusieurs années, différentes solutions ont été étudiées sans succès.

Ne disposant pas d'emplacement adéquat dans les limites de la commune, M. le Maire en concertation avec les responsables du SICTOM et de l'hôtel-restaurant du Pré Fillet, propose le déplacement de ces conteneurs semi-enterrés sur un terrain de la commune des Moussières appartenant à des privés.

M. et Mme Claude GROSSIORD, propriétaires, ayant donné leur accord, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à acquérir un terrain de 140 m² sur la parcelle cadastrée B 425, au prix de convenance de 5 €/m².

IV. MEDIATHEQUE : CONVENTION ENTRE CCHJSC ET COMMUNE

Une nouvelle convention a été établie entre la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et la commune de Septmoncel les Molunes déterminant la répartition des charges du Point de Lecture installé au 875, Route de Genève à Septmoncel dépendant du réseau de Médiathèques Communautaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme Elisabeth ARBEZ-CARME à signer cette convention.

V. MANDATS DE VENTE CONFIES AUX AGENCES IMMOBILIERES

A) LOTISSEMENT "LES EMERAUDES LE GITALET"

Monsieur le Maire rappelle que les mandats de vente sans exclusivité confiés aux différentes agences immobilières et à l'étude de Me Buscoz & Me Reverchon arrivent à échéance le 31/12/2020 et qu'il convient de se prononcer sur leur reconduction.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal propose de proroger, à compter du 01/01/2021, le mandat de vente aux agences immobilières qui ont des négociations en cours et délègue à la Commission Lotissement l'établissement de la liste des parcelles libres à la vente et sans prospect au 31/12/2020 qu'elle souhaite octroyer à la vente aux agences suivantes :

- La Maison de l'Immobilier - 581, Grande Rue - 39310 LAMOURA

- L'Immobilière des Rousses - 63, Rue Pasteur - 39220 LES ROUSSES

- et l'étude de Me Buscoz et Me Reverchon -8, Avenue de Belfort - 39200 SAINT CLAUDE

dont l'annexe est située 969, Route de Genève-Septmoncel 39310 SEPTMONCEL LES MOLUNES

Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 2ème adjointe, est autorisée à signer les documents relatifs à ce dossier.

B) BÂTIMENTS COMMUNAUX

M. le Maire rappelle la décision du précédent Conseil Municipal de mettre en vente la maison Regard sise au 11, rue de l'Eglise, après avoir procédé à la démolition des dépendances gênantes. Néanmoins, à ce jour, les subdivisions parcellaires avec les propriétés contiguës n'étant pas réalisées, l'assemblée demande de surseoir à statuer sur des mandats de vente.

VI. LOCATION APPARTEMENT LES MOLUNES

Par courrier en date du 14/09/2020, M. Maxime LAHU fait part de son souhait de résilier le bail de location de l'appartement T2 qu'il occupe dans le bâtiment communal à la Vie Neuve des Molunes. En parallèle, Mme Morvane VERGUET et M. Simon MUCCILLI déposent leur candidature pour ladite location à compter du 01/11/2020.

Compte tenu des pièces fournies en adéquation avec les garanties demandées et afin de limiter la période de vacance, M. le Maire et les élués (Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 2^{ème} Adjointe et Mme Claudie PILLARD, Conseillère déléguée) ayant délégation pour intervenir dans les affaires locatives et immobilières ont validé cette demande. Le montant du loyer mensuel est fixé à 342,16 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette proposition.

- Départ de M. Bertrand REGAD à 22h55 -

VII. PAROISSE DE SAINT-CLAUDE : DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE CONSOMMATION ELECTRIQUE

M. le Maire fait part du courrier de M. LE BORGNE pour la Paroisse de St Claude, sollicitant une prise en charge totale ou partielle par la commune des dépenses électriques (électricité et chauffage) de l'église de Septmoncel les Molunes.

A cet effet, il est rappelé le principe de la circulaire n° NOR/IOC/D/09/10906/C du 25 mai 2009 qui précise que s'agissant des dépenses électriques, elles ne peuvent être prises en charge par la collectivité que si elles sont justifiées par la conservation de l'édifice et des objets le garnissant ou pour la sécurité des visiteurs.

Considérant que la prise en charge de ce type de dépenses ne peut être justifiée dans le cadre de conservation du bâtiment et des objets le garnissant,

Considérant par ailleurs que la question de nécessité de sécurité publique ne peut être motivée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, refuse de prendre en charge des frais de consommation considérés comme liés uniquement à l'exercice du culte.

VIII. SUSPENSION LOYERS ACTIVITES ECONOMIQUES

Par courriel en date du 18/11/2020, Mme Charline REGAD, coiffeuse, sollicite une exonération de son loyer commercial durant la période de fermeture de son salon en raison de la crise sanitaire.

M. le Maire communique les modalités d'aides du Conseil Régional en partenariat avec la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude au profit des commerçants et artisans.

Dans l'attente de la validation de ces aides, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de permettre à l'exploitante de surseoir au paiement de son loyer pour la période d'inactivité et d'accepter une exonération pour la part non prise en charge par les autres aides dont elle pourra bénéficier.

IX. GÎTE VIE NEUVE

M. le Maire rappelle qu'une convention d'occupation précaire du Gîte de la Vie Neuve des Molunes a été signée avec la SAS Brasserie du Lizon pour la période du 17/06/2019 au 30/06/2020, convention qui a été renouvelée jusqu'au 31/12/2020 avec un échéancier pour apurement de la dette.

En raison du deuxième confinement et des fermetures administratives, M. Emile MAFFRE, Président de la SAS Brasserie du Lizon, sollicite un report des loyers coïncidant avec la fermeture de son établissement ainsi que leur éventuelle exonération.

Sur proposition de M. Le Maire et de M. Samuel VERNEREY, responsable de la commission médiation en charge du dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'une part de proroger la convention jusqu'au 28/02/2021 afin de permettre l'apurement de la dette. D'autre part, de surseoir au paiement des loyers de la partie commerciale durant la période d'interruption d'activité et d'accepter la possibilité d'exonération pour la partie non prise en charge par les aides du Conseil Régional en partenariat avec la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude

Un bilan sera étudié fin février 2021.

X. COMMISSIONS MUNICIPALES

Sur proposition de M. le Maire et conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, diverses commissions municipales ont été formées par délibération n° 2020-043 du 28/06/2020.

Toutefois, M. le Maire, Président de droit, a la possibilité de modifier la composition des commissions en cours de mandat pour des motifs tirés de la bonne administration de la commune.

Considérant par ailleurs les propos inacceptables tenus à l'égard d'élus lors du conseil municipal du 24/09/2020,

Considérant les difficultés rencontrées par les élus référents pour animer dans de bonnes conditions leurs commissions,

Fort du constat que le comportement de Mme Marie-Claude JEANNIN est une entrave à la dynamique d'équipe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide du retrait des commissions « Médiation » et « Communication » de Mme Marie-Claude JEANNIN.

XI. RAPPORTS ANNUELS 2019

A) RAPPORT ANNUEL SIE DU PLATEAU DES ROUSSES

M. Nicolas GINDRE, Vice Président du SIE du Plateau des Rousses, dresse le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service en eau potable.

Le service public d'eau potable est actuellement délégué à l'entreprise Suez Eau France par un contrat de délégation de service public, signé le 1er avril 2015 pour une durée de 10 ans.

Le territoire desservi se compose de 6 communes (Bois d'Amont, Lajoux, Lamoura, Les Rousses, Prémanon et Septmoncel les Molunes). Il représente 8 784 habitants pour 4 864 abonnés.

L'eau provient du Lac des Rousses. Le réseau de distribution présente un linéaire de 220 km pour une capacité de production de 6 000 m³/jour.

La consommation moyenne annuelle par abonné est de 101,7 m³, elle a diminué de 2.8 % entre 2015 et 2019.

Tarification : le prix est de **2.7767 € TTC/ m³** en 2020 pour une facture de 120 m³, soit une augmentation de 8.59 % par rapport à 2019 (2.5569 € TTC/ m³).

Le prix de l'eau potable sur le territoire du SIE du Plateau des Rousses est supérieur à la moyenne française.

Le taux de conformité des analyses de l'ARS est de **100 %**, selon les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Quant aux indicateurs de performance, une amélioration sensible du rendement du réseau de distribution est constatée, grâce à un renouvellement conséquent des canalisations.

	2016	2017	2018	2019
Rendement du réseau de distribution (%)	75.98 %	79.17 %	82.1 %	82.4 %

Le taux d'impayés sur les factures de l'année remonte après avoir baissé considérablement : il est passé de 5,93% en 2015 à 3,23% en 2016 et 0,47% en 2017, puis remonte à 0,82% en 2018 et 2,02% en 2019.

Aucun emprunt n'est en cours sur le service d'eau potable du Syndicat.

Les principaux investissements réalisés sur l'exercice 2019 sont les travaux d'optimisation de la filière de traitement d'eau potable et parmi les travaux pour le renforcement des réseaux de transit et de distribution : Septmoncel, le Gitalet pour un montant de 58 461 €.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2019 du SIE du Plateau des Rousses et précise qu'il est consultable au secrétariat de mairie.

B) RAPPORT ANNUEL SI DU HAUT-JURA SUD

Mme Eliane GRENARD, déléguée au Syndicat Intercommunal du Haut-Jura Sud présente le rapport 2019 du service de l'eau.

587 clients sont desservis sur les Communes de la Pesse, les Bouchoux, les Moussières, Bellecombe et Les Molunes.

Les évènements particuliers de l'année 2019 :

- La sécheresse a provoqué une baisse significative des débits des cours d'eau, d'autant que les nappes fortement affectées par la sécheresse 2018 n'ont pas pu se reconstituer au cours de l'hiver 2018-2019,
- 3 analyses non conformes aux Bouchoux durant l'été ont nécessité des purges et des rechlors manuelles,

- une diminution des plaintes pour couleur de l'eau a été constatée,

- une réunion a eu lieu le 26/10/2019 entre le Syndicat Haut Jura Sud et le Syndicat du Plateau des Rousses pour échanger sur l'éventuelle interconnexion avec achat du SIE Haut Jura Sud au SI du Plateau des Rousses.

Le réseau de distribution d'eau potable présente un linéaire de 74,7 km pour 107 891 m³ d'eau produit dans l'année.

Le taux de rendement du réseau est de **72,3 %** - avec 1,09 m³/km/j de pertes en réseau.

Le taux de conformité sur les analyses bactériologiques est de **87.5 %**.

Tarification : le prix est de **3.75458 € TTC/ m³** en 2020 pour une facture de 120 m³.

Le taux d'impayés est de 0.32 %

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2019 du SI du Haut Jura Sud et précise qu'il est consultable au secrétariat de mairie.

C) RAPPORT ANNUEL SIA DU CHAPY

M. Nicolas GINDRE, Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Chapy, dresse le rapport 2019 du prix et de la qualité du service de l'assainissement collectif.

Le système d'assainissement de Septmoncel concerne les communes de Septmoncel les Molunes (*secteur Septmoncel seulement*) et Lamoura dont les effluents sont traités sur la station d'épuration intercommunale. 1128 habitants sont desservis.

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la Société de Gérance de Distribution d'Eau (SOGEDO) engagée pour un contrat de 12 ans jusqu'au 30/09/2023.

La **Sté SOGEDO** a pour mission la gestion du service, la gestion des abonnés, la mise en service des branchements, l'entretien de l'ensemble des ouvrages, le renouvellement des branchements, des collecteurs > 6 m, des équipements électromécaniques et pour prestations particulières, le curage hydrodynamique.

La **collectivité** prend en charge la mise en service des collecteurs, le renouvellement des canalisations > 6 m, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil et pour prestation particulière le traitement des boues.

Le nombre d'abonnements est de 756, soit - 1.69 % / 2018.

Les volumes facturés sont de 75 107 m³, soit - 12,13 % / 2018.

Le tarif pour un usager consommant 120 m³ d'eau, y compris la redevance modernisation, est de **2.32 €/ m³ TTC**, + 1.70 % / 2018 -

La collecte des effluents, les équipements d'épuration, la performance des ouvrages d'épuration et le traitement et transport des boues sont conformes aux prescriptions de la police de l'eau. La qualité de l'eau est jugée bonne.

Le SIA du Chapy a une gestion financière saine, il n'a aucune dette.
Des travaux continuent à être engagés.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2019 du SIA du Chapy et précise qu'il est consultable au secrétariat de mairie.

XII. COURRIERS DIVERS

A) COURRIER ANONYME

M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu le 08/10/2020 adressant des remarques sur les travaux effectués sur le site du Replan. Il regrette la lâcheté de l'anonymat.

B) MESSAGE DEPOSE SUR PAGE FACEBOOK

Le sens de la requête n'a pas été bien compris ; plus amples renseignements seront demandés.

M. le Maire précise que le domaine nordique est ouvert aux pratiquants, dans le respect des réglementations actuelles.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

A) DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE A PIZZAS

La SARL H24 Box basée aux Rousses sollicite un emplacement sur la commune pour installer un distributeur automatique à pizzas fonctionnant 24 h/24. Actuellement 2 distributeurs sont placés à Morez, 1 aux Rousses et 1 à Morbier.

L'assemblée demande réflexion, souhaitant avant tout ne pas faire concurrence aux commerces existants.

B) LIVRET D'ACCUEIL

M. le Maire sollicite la commission communication pour rédiger un livret d'accueil qui serait remis aux nouveaux arrivants sur la commune.

C) TRAVAUX BÂTIMENT MAIRIE

M. le Maire fait part d'un projet de réhabilitation du site industriel face au presbytère et dans le cadre d'un réaménagement global, une réflexion doit s'engager pour harmoniser les travaux de la mairie.

D) COMMISSION SOCIALE

En raison de la situation sanitaire actuelle, il n'est pas possible d'organiser cette année le repas des aînés, ni de porter les colis ou plantes au domicile des personnes.

Dans le cadre d'une volonté politique de soutien au commerce local, la commission sociale a choisi d'offrir aux aînés -pour une valeur globale de 3 145 €- des chèques cadeaux "AchetezA" qui peuvent être utilisés dans l'ensemble des magasins adhérents au réseau (plus de 50 boutiques) dont Proxi Marché de Septmoncel les Molunes.

E) ETUDE D'IMPACT REPLAN

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a rédigé le cahier des charges et que la consultation d'entreprises est en cours.

Séance levée à 0 h 48

Affiché le 10/12/2020

Le Maire,


Raphaël PERE

